

## VOTRE SÉCHOIR THERMOVOLTAÏQUE COGEN'AIR® EST ÉLIGIBLE À UNE PRIME CEE (Certificats d'Économies d'Énergie)

Les certificats d'économies d'énergie sont un dispositif au bénéfice des ménages et entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte.

Les panneaux solaires hybrides (électriques et thermiques) permettent des économies d'énergie et par conséquent, aident à la maîtrise de la demande énergétique.

Cette économie d'énergie est reconnue par l'Etat dans le cadre d'un séchoir dont la source de chaleur provient de panneaux solaires hybrides.

**Les CEE facilitent ainsi votre investissement et votre transition énergétique !**

### Comment bénéficier de cette prime ?



Panneaux électriques +  
thermiques d'une puissance  
cumulée > 500 W/m<sup>2</sup>



Système de ventilation  
(ventilateur + réseau de gaines)  
neuf ou rénové



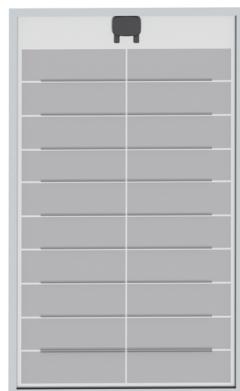
Séchoir permettant des économies  
d'énergie validées dans une fiche  
d'opération standardisée

*Les panneaux photovoltaïques standards ont une puissance-crête électrique de 200 à 250W/m<sup>2</sup> et ne sont donc pas éligibles à cette prime.*

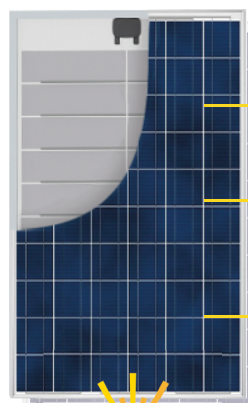
### Notre panneau hybride Cogen'Air®



Panneau photovoltaïque :  
Production électrique



Echangeurs thermiques :  
Production d'air chaud



335 Wc 

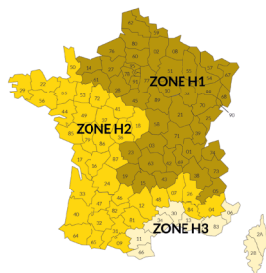
744 W\* 

Rendement à  
plus de 60 %

**1079 W\*\*  
soit 639 W/m<sup>2</sup>  
→ Éligible**

« L'objectif des CEE est d'économiser l'énergie dans tous les secteurs de consommation finale en incitant les fournisseurs d'énergie à réduire la consommation de leurs clients » - *ADEME*

## De quoi dépend la prime CEE ?



Zone climatique



Nature des produits à sécher (agricoles / forestiers)



Puissance thermique installée

Le montant de la prime varie donc en fonction de chaque projet. Pour en savoir plus, consultez la fiche [AGRI-EQ-110 - « Séchage solaire par insufflation des produits et co-produits agricoles et forestiers utilisant des panneaux solaires hybrides »](#)

## Qui verse la prime CEE ?

Les pouvoirs publics imposent aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz naturel, GPL, chaleur, fioul et carburants) de promouvoir l'efficacité énergétique en faisant faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment. Ainsi, ces « obligés » versent l'aide CEE directement au bénéficiaire de l'opération.

**BASE s'occupe de tout, la prime CEE vous sera versée sans démarche de votre part.**

### Quelques exemples de nos projets de séchoir Thermovoltaique Cogen'Air :



Vous êtes intéressé ? Contactez-nous !